

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019

- PRESENTS** : MM. CHALARD, Mme LAVOISIER, GOLFIER, Mme BASQUE, LAULHAU, LETELLIER, Mme MIGNON, Mme REGUESSE, Mme SELIER DE BRUGIERE, TOMADA
- EXCUSES** : M. BELTRAMI, Mme GRANDET (ayant donné procuration à J. Lavoisier), M. BORT, M. BIASOTTO (ayant donné procuration à C. Chalard), M. MAS, Mme WEISS
- ABSENTS** : Mme CHADOURNE, M. COURTADE, M. VERTUEL

Mme Lavoisier est désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver les comptes rendus des séances du 10 avril 2019 après modification et du 3 juin 2019.

➔ **Vote à l'unanimité**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'ajout de 3 points supplémentaires à l'ordre du jour tel qu'il leur a été transmis :

REPARTITION DES SIEGES DES COMMUNES AU SEIN DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

M. le Maire rappelle la présentation qu'il a faite de ce dossier lors du Conseil Municipal précédent : le nombre de délégués lors du prochain renouvellement sera de 41 ainsi répartis selon le droit commun (article L.5211-6-1 du II au V)

- PINEUILH : 10
- PORT SAINTE FOY : 6
- SAINTE FOY LA GRANDE : 5
- SAINT AVIT SAINT NAZAIRE : 3
- PELLEGRUE : 2
- 1 délégué pour chacune des 15 autres communes

M. le Maire explique avoir reçu du Président de la Communauté de Communes un projet d'accord local permettant une autre clé de répartition des 41 sièges assurant une plus grande représentativité des communes :

- PINEUILH : 8
- PORT SAINTE FOY : 5
- SAINTE FOY LA GRANDE : 5
- SAINT AVIT SAINT NAZAIRE : 3
- PELLEGRUE : 2
- SAINT ANDRE ET APPELLES : 2
- EYNESSE : 2
- LES LEVES ET THOUMEYRAGUES : 2
- 1 délégué pour chacune des 12 autres communes

M. le Maire propose de valider cette seconde solution qui reste dans l'esprit souhaité au moment de la constitution de cette Communauté de Communes. Il est important que toutes les communes soient représentées.

Mme Sellier, Conseillère Municipale, précise que cela permet à toutes les communes de communiquer les informations sur la Communauté de Communes à leur Conseil Municipal et à leurs administrés.

Mme Sellier souhaite que M. le Maire rappelle l'importance du vote de la commune de Pineuilh pour le choix de cette répartition.

M. le Maire explique que Pineuilh, représentant plus de 25 % de la population de la Communauté de Communes, peut par un vote négatif sur ce dossier faire échouer le choix des autres communes.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider la seconde répartition telle que présentée.

➔ **Vote à l'unanimité**

CONVENTION : LOGEMENT 15 RUE JEAN LOUIS FAURE

M. le Maire rappelle que ce logement a déjà fait l'objet d'une convention avec le Stade Foyen Rugby pour y loger des joueurs. Il précise avoir reçu une nouvelle demande du Président de cette association pour une nouvelle mise à disposition à compter du 1^{er} juillet 2019 et pour une durée d'une année et propose d'établir un forfait de participation aux dépenses de fluides à 500 € par an.

M. Laulhau, Conseiller Municipal, demande s'il est possible d'évaluer le montant de la subvention indirecte que cela représente pour l'association, correspondant au montant du loyer qui pourrait être perçu pour ce logement.

Mme Sellier précise qu'il faut effectivement donner une valeur afin que l'association puisse la faire figurer dans son exercice comptable.

M. le Maire indique que la somme mensuelle de 400 € semble être le montant approprié pour le loyer de ce logement.

M. le Maire propose de faire figurer cette valeur dans la convention à signer avec cette association, en lui demandant de porter cette somme comme subvention indirecte de la commune.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec le Stade Foyen Rugby pour la mise à disposition du logement situé 15 rue Jean Louis Faure à compter du 1^{er} juillet 2019, moyennant un forfait de 500 € par an pour participation aux dépenses de fluides et l'obligation de faire apparaître la valeur de la subvention indirecte dans leurs comptes.

➔ **Vote à l'unanimité**

SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRES 2019

M. le Maire rappelle qu'en 2018, une délibération avait déterminé le montant de subvention attribué par élève domicilié sur la commune pour les voyages scolaires à 30 € pour ceux effectués sur le territoire national et à 60 € pour ceux effectués à l'étranger.

M. le Maire donne la parole à M. Golfier en charge des affaires scolaires.

M. Golfier indique que pour 2019, il est proposé de fixer à 50 € l'aide attribuée pour les voyages scolaires effectués sur le territoire national et à 100 € pour ceux effectués à l'étranger.

Tous les élus reconnaissent le dynamisme des équipes pédagogiques pour l'organisation de voyages scolaires forts intéressants pour les élèves.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider la proposition de subvention telle que présentée.

→ **Vote à l'unanimité**

M. le Maire reprend l'ordre du jour tel qu'il a été établi.

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1

■ Section de fonctionnement

Intégration en recettes de la somme de 50 000 € (frais perçus sur dossier immeuble 90 rue de la République)

Diminution de crédit à l'article 6122 "crédit-bail mobilier" de 8 000 € : diminution du loyer de la future balayeuse qui a été porté au budget pour une année complète alors que ce matériel ne sera livré qu'en septembre.

Transfert de la somme de 26 195.47 € en section d'investissement notamment pour compenser la diminution du FCTVA en section d'investissement.

■ Section d'investissement

Diminution du FCTVA car calculé en incluant les subventions perçues

Augmentation de crédit sur l'opération VIDEOPROTECTION pour permettre le paiement d'une facture

Diminution article 1068 de 388 555.56 € : erreur technique ayant doublé la somme de cet article, ce qui vient fortement déséquilibrer le budget.

Intégration de la subvention perçue au titre du FIPDR 2019 pour la vidéoprotection de 15 000 €

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider cette décision modificative telle que présentée.

→ **Vote à l'unanimité**

DEPARTEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION FESTIVAL VIBRATIONS D'ETE EN PAYS FOYEN 2019

M. le Maire explique la nécessité de déposer une demande de subvention auprès du Département pour le festival vibrations d'été en Pays Foyen organisé du 11 au 24 juillet 2019. La subvention demandée s'élève à 3 000 €.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer ce dossier.

→ **Vote à l'unanimité**

DEMANDE DE SUBVENTION FESTIVAL L'ART SCENE 2019

M. le Maire explique la nécessité de déposer une demande de subvention auprès du Département pour le festival l'Art Scène organisé le 14 août 2019. La subvention demandée s'élève à 1 500 €.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer ce dossier.

→ **Vote à l'unanimité**

AERODROME

M. le Maire rappelle le sous-traité de gestion confiant la gestion de l'aérodrome de Sainte Foy la Grande à l'association le Cercle Aéronautique foyen à compter du 8 novembre 2011.

Il précise que les usagers de l'aérodrome se sont constitués en Collège Associatif des Usagers de l'Aérodrome Foyen (CAUDAF) à qui il convient de confier la gestion de l'aérodrome ainsi que les tâches suivantes :

- tonte des aires de manœuvre et de stationnement aussi souvent que nécessaire,
- fourniture et entretien du balisage diurne,
- fourniture et remplacement de la manche à vent,
- entretien de la clôture électrique (lutte contre les sangliers)

M. le Maire indique qu'il propose que la commune verse en contrepartie une subvention de 3 000 € à cette association.

Cet arrangement permet à la commune de récupérer le nombre d'heures que les agents techniques effectuaient pour ces diverses tâches. L'entretien des abords de l'aérodrome reste à la charge de la commune.

Les élus demandent à connaître les recettes et les dépenses liées à l'aérodrome et à la charge de la commune.

M. le Maire indique qu'il communiquera aux élus ces informations.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à résilier le sous-traité de gestion avec le Cercle Aéronautique Foyen, de désigner le CAUDAF en qualité de gestionnaire de l'aérodrome, de lui confier les tâches telles qu'elles ont été énumérées, de lui verser en contrepartie une aide financière de 3 000€.

→ **Vote à l'unanimité**

FONDATION DU PATRIMOINE

M. le Maire indique qu'il s'agit de renouveler la convention entre la Commune et la Fondation du Patrimoine dont le but essentiel est de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural non protégé par l'octroi d'aides financières et de mesures de défiscalisation au bénéfice des propriétaires qui souhaitent réaliser certains travaux d'amélioration de l'habitat (travaux extérieurs) après labellisation par la Fondation du patrimoine.

Il explique que la commune abondera le fonds d'investissement créé et géré par la Fondation du Patrimoine pour un montant égal à 1 % du coût TTC des travaux labellisés qui auront été réalisés au cours de l'année.

La commune devra adhérer à la Fondation du Patrimoine pour une cotisation annuelle de 160 € pour 2019.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

→ **Vote à l'unanimité**

CONTRAT DE MIXITE SOCIALE

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est déjà prononcé sur ce dossier lors de sa séance du 11 février 2019 en l'approuvant sous réserve que le financement demandé à la commune de Sainte Foy la Grande de 2 500 € par logement concerné par l'intermédiation locative soit supprimé.

M. le Maire indique que lors de la dernière réunion qui s'est tenue le 27 mai 2019 avec les différents partenaires, aucune modification n'avait été apportée au Contrat de Mixité Sociale.

M. le Maire précise qu'il attend de recevoir le nouveau document modifié pour le soumettre au Conseil Municipal.

VENTE DE BILLETS FESTIVAL VIBRATIONS D'ETE EN PAYS FOYEN/CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME

M. le Maire propose de signer une convention permettant à l'Office de Tourisme de vendre, comme l'année dernière, des billets pour les concerts du festival vibrations d'été en Pays Foyen.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

→ **Vote à l'unanimité**

CONVENTION TICKETNET

M. le Maire indique qu'en raison des difficultés à percevoir les recettes des ventes effectuées par un tel Organisme au regard des règles établies par la DGFIP, il propose de solliciter la nouvelle association qui a été créée pour l'organisation de ce festival afin qu'elle puisse conventionner avec ticketnet.

TERRASSE

M. le Maire indique que ce point a été longuement présenté et débattu lors de la séance précédente, sans que le vote du Conseil Municipal soit exprimé.

Il rappelle qu'il s'agissait de revoir le tarif appliqué à une terrasse de plein air en extension du "Café des Sports" pour laquelle un tarif de 18.25 €/m²/an était dû pour 48 m² et 7.20 €/m²/an pour le reste de cette terrasse de plein air.

M. le Maire propose de régulariser la redevance due par le "Café des Sports" à compter du 1^{er} janvier 2019 avec application du tarif de 7.20 €/m²/an à la totalité de la terrasse de plein air en extension du "Café des Sports".

Il demande aux membres du Conseil Municipal de retenir cette proposition.

→ **Vote à l'unanimité**

DEMANDEURS D'EMPLOI

Total : 344

- Hommes 214
- Femmes 130

M. Laulhau rappelle à M. le Maire son souhait de voir évoquer les attributions des adjoints.

M. le Maire indique qu'il sera en mesure d'apporter des précisions sur ce point au prochain Conseil Municipal.

Mme Sellier informe le conseil qu'elle pourra lui communiquer le programme des animations de l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20 h 45.
